



## Compte rendu Conseil municipal du vendredi 18 Mars 2022

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 11 Mars 2022, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 18 Mars 2022 à 18 heures sous la présidence de M. Sébastien BLANC, Maire.

**Présents** : M. BLANC Sébastien, Le maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, M BONNY. Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

**Excusée** : Mme DEBRIOUDE Jessica ayant donné pouvoir à Mme TAMISIER Sylvie

**Absent** : /

M. GUILLOT Lionel a été élu secrétaire de séance.

### Validation du procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2022.

Le procès-verbal du Conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

***Le compte rendu de la séance du 21/01/2022 est validé à l'unanimité.***

### Ajout de points à l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Acquisition foncière d'une parcelle.

Le Conseil municipal valide l'ajout de ce point.

### Utilisation des délégations du Conseil municipal au Maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du Conseil municipal au Maire. Aucune remarque.

### Décisions du Conseil municipal :

#### **1. Ressources humaines : création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité.**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de créer un poste de contractuel à compter du 01/04/2022 pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une période de 6 mois renouvelable une fois. Ce poste concerne les services techniques.

#### **2. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.**

Il est proposé d'apporter une modification au règlement intérieur du Conseil municipal. La modification concerne le local mis à disposition pour les conseillers issus de la liste « Vivons Loubeyrat ensemble ». Après échanges, un accord a été trouvé afin que le local mis à disposition soit loué à une société et que les membres de la liste précitée puissent bénéficier d'une salle sur simple demande.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement modifié.

#### **3. Budget communal :**

##### **• Vote du compte de gestion 2021**

Après présentation du compte de gestion 2021 (Comptabilité du Trésor Public), le Conseil municipal le valide à l'unanimité.

##### **• Vote du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire sort de la salle comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil municipal de constater que le compte administratif 2021 produit par la commune est identique au compte de gestion 2021 afin de valider ce dernier.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 032 472,40	G	1 143 313,63
	Section d'investissement	B	244 525,03	H	734 677,30
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	78 620,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	367 266,92 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 644 264,35	= G+H+I+J	1 956 611,43
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 032 472,40	= G+I+K	1 221 934,13
	Section d'investissement	= B+D+F	611 791,95	= H+J+L	734 677,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 644 264,35	= G+H+I+J+K+L	1 956 611,43

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2021. Le Compte administratif est disponible sur demande en mairie.

- **Vote des taux d'impositions pour l'année 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition de l'année 2022 avec une conservation du taux d'imposition de l'année précédente.

- **Actualisation des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023**

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation des tarifs périscolaires similaire à l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur l'année 2021, soit +1,6% (indice INSEE). La demie journée de garderie passerait de 1.214€ à 1.233€ (facturation à 1.23€). La plage horaire de 18h à 18h30 facturée 0.600€ passerait à 0.610€ (facturé 0.61€).

Concernant le forfait, il correspond à une facturation maximum sur un mois pour l'équivalent de 20 demies journées soit 1.23€x20 = 24,60 euros. Il est précisé que le forfait n'inclut pas la plage horaire de 18h à 18h30.

- **Acquisition d'une parcelle cadastrée YD 70**

Après échanges, Monsieur le Maire et les propriétaires de la parcelle cadastrée YD 70 sise les Palennes sont tombés d'accord sur un montant d'acquisition. Il est question d'un montant de 20 000 euros pour une superficie de 2 448m<sup>2</sup> (classement PLU : Ug – Emplacement réservé prévu au PLU).

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à finaliser l'acquisition de la parcelle.

- **Acquisition d'une tondeuse autoportée**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque Kubota à l'enseigne DORAT Verts Loisirs pour un montant de 19 145 euros TTC. L'enseigne s'engage à reprendre le broyeur inutilisé de la commune au prix neuf sans TVA, soit 13 191,00€.

- **Prestation pour le traitement des archives communales**

Après consultations, plusieurs devis ont été établis pour la gestion des archives communales. Le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société DOPARCHIV pour un montant de 18 780 euros TTC (prestation et fournitures).

- **Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 avec des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 1 128 398,78€ et des dépenses et recettes d'investissement qui s'équilibrent à 652 084,35€. Le budget primitif est disponible sur demande en mairie.

- **Affectation de résultats**

Le Conseil municipal valide l'affectation du résultat suivante :

Excédent FONCTIONNEMENT CUMULE	189 459,48 €
<b>Affectation résultat invest 1068</b>	<b>70 000,00 €</b>
<b>Report résultat fonct 002</b>	<b>119 459,48 €</b>

#### 4. Budget assainissement :

- Vote du compte de gestion 2021

Après présentation du compte de gestion 2021 (Comptabilité du Trésor Public), le Conseil municipal le valide à l'unanimité.

- Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort de la salle comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil municipal de constater que le compte administratif 2021 produit par la commune est identique au compte de gestion 2021 afin de valider ce dernier.

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	87 642,55	G	123 064,89	G-A	35 422,34
	Section d'investissement	B	51 701,80	H	96 298,62	H-B	44 596,82

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	3 733,31 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	127 797,44 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	143 077,66	Q= G+H+I+J	347 160,95	=Q-P	204 083,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	91 375,86	= G+I+K	123 064,89		31 689,03
	Section d'investissement	= B+D+F	51 701,80	= H+J+L	224 096,06		172 394,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	143 077,66	= G+H+I+J+K+L	347 160,95		204 083,29

- Actualisation des tarifs de la surtaxe d'assainissement 2022

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation des tarifs de la surtaxe assainissement (part communale) similaire à l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur l'année 2021, soit +1,6 % (indice INSEE).

Les tarifs proposés sont les suivants pour la part communale :

Abonnement : 25,03 + 1,6% = 25,43048 euros

Prix au m3 : 0,45783 + 1,6% = 0,46516 euros

Ces montants seront complétés avec la part revenant à la SEMERAP conformément aux dispositions figurant dans la convention de délégation de service public.

- Vote du budget primitif 2022

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif du budget annexe 2022 avec des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 110 891,03€ et des dépenses et recettes d'investissement qui s'équilibrent à 449 083,38€. Le budget primitif est disponible sur demande en mairie

- Affectation de résultats

Le Conseil municipal valide l'affectation du résultat suivante :

Excédent FONCTIONNEMENT CUMULE	31 689,03 €
<b>Affectation résultat invest 1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report résultat fonct 002</b>	<b>31 689,03 €</b>

**5. Lancement procédure adressage et validation des noms attribués aux voies.**

Après sondages auprès des habitants des lieux-dits concernés, il est fait présentation des dénominations des noms des voies retenues. Le Conseil municipal valide à l'unanimité les dénominations présentées. Une information sera faite auprès de la population. Les dénominations seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

**6. Validation du tableau d'inventaire des chemins ruraux.**

Le Conseil municipal valide le tableau de classement des chemins ruraux, jusqu'à maintenant inexistant.

**7. SIEG : convention pour l'installation de feux tricolores.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet d'installation de feux tricolores au bourg de Loubeyrat. La compétence étant intercommunale, le Conseil municipal donne son accord pour que la Communauté de Communes, Combrailles, Sioule et Morge signe la convention avec le SIEG. Le coût de l'installation est de 22 404,32€ en reste à charge.

**8. Demande de subvention 2022 « Les Soirées de Chazeron ».**

Dans le cadre du Festival des Soirées de Chazeron prévu du 1<sup>er</sup> au 4 août 2022, l'association sollicite une subvention de 500 euros de la part de la commune. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 500 euros avec les mêmes conditions que l'année passée, à savoir la réalisation d'animations sur la commune et l'application d'un tarif préférentiel pour les habitants de Loubeyrat.

**9. Suite réflexion ENR via la SCIC *Combrailles Durables* : lancement d'un pré diagnostic environnemental.**

Le Conseil municipal, avec 11 votes pour, 4 abstentions (Mme GARDARIN Evelyne, M. HARDOUIN Frédéric, Mme TAMISIER Sylvie et Mme DEBRIOUDE Jessica), 0 vote contre, valide de lancement d'un pré diagnostic environnemental sur le territoire communal. Ce pré diagnostic n'engage ni obligation, ni contrepartie de la part de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**